

MAIRIE DE  
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE –EGALITE- FRATERNITE  
=====

**COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°26/2023**

Date de convocation :  <b>20 JUIN 2023</b>	<b>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.</b>
Membres en exercice : <b>19</b> Membres présents : <b>17</b> Représentés : <b>2</b> Votants : <b>19</b> Pour : <b>19</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. <b>Étaient excusés et représentés</b> : Madame Brigitte CLAPOT (procuration à Hélène COLIN), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Claude AVRIL).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : <b>03/07/2023</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Madame Hélène COLIN est désignée à l'unanimité.

**26. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION «ARTS ET CULTURE »**

**Rapporteur : Madame Céline KRAMER**

Madame Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que l'association Arts et Culture propose tout au long de l'année, des cours de danses, GR, Pilate, yoga et fitness à plus de 100 enfants, adolescents et adultes de Châteauneuf du Pape.

Au-delà des activités proposées et de la participation à la Journée des Associations en Septembre, l'association Arts et Culture est particulièrement active sur la commune :

En octobre : gala de danse au profit de l'action municipale Octobre Rose,

En Juin : gala de danse annuel,

Multiples interventions au sein de la Maison de Retraite Prosper Mathieu, pour le plus grand bonheur des aînés,

Stages et activités pendant les vacances scolaires...

Participation aux concours de Modern Jazz en Vaucluse,

Participation aux compétitions départementales, régionales et nationales de l'équipe de Gymnastique Rythmique.

Madame Le Rapporteur informe l'Assemblée que l'équipe de Gymnastique Rythmique (GR) a obtenu d'excellents résultats aux compétitions nationales : 3<sup>èmes</sup> pour les cadettes, 8<sup>èmes</sup> pour les benjamines.

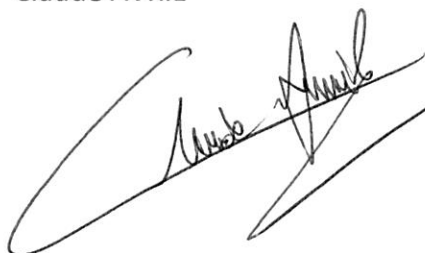
Afin d'apporter un soutien financier dans le cadre des déplacements nécessaires pour les compétitions, Madame Le Rapporteur propose de verser une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'association Arts et Culture.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

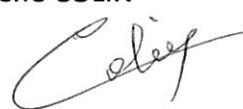
**APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association Arts et Culture,

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget communal 2023 à l'article 6745.

Le Maire,  
Claude AVRIL



La Secrétaire de séance,  
Hélène COLIN



Le Maire,  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat